



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 27 REPRESENTES : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCAION : Le 6 décembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 19 décembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</i></p>
---	---

Délibération n°38

Rapporteur : M. Franck SOUQUET-GRUMEY

Objet : Requalification de la maison RAVIER en vue de la création d'un hébergement touristique – demandes de subventions

Compte-tenu du potentiel de la Maison Ravier pour la revitalisation du centre du village d'Héry-sur-Ugine, il convient d'envisager dès à présent la requalification de cette friche située en bordure de la route Départementale n° 109 desservant notamment les stations de ski du Val d'Arly. Cela permettra de renforcer l'attractivité du hameau en créant un gîte d'hébergement collectif afin de favoriser la diversification de l'offre touristique et de dynamiser l'immobilier de loisir.

Le montant total des travaux est estimé à 350 000 €. Ils débiteront dès le début de l'année 2023 pour une livraison prévisionnelle à l'été 2023.

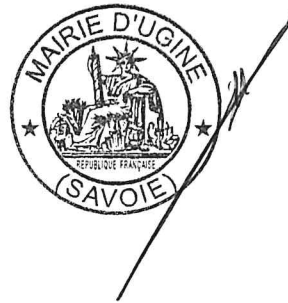
Il convient de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du Programme d'Aide aux Hébergements Touristiques Marchands, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, de l'Etat et de tout autre organisme, les subventions les plus élevées possibles pour la requalification de la Maison Ravier en vue de la création d'un hébergement touristique.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de requalification de la Maison Ravier tel que présenté ci-avant,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter, auprès Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du Programme d'Aide aux Hébergements Touristiques Marchands, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, de l'Etat et de tout autre organisme, les subventions les plus élevées possibles pour la requalification de la Maison Ravier en vue de la création d'un hébergement touristique,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221212-20221212_DE38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

